

L'ÉLAGAGE,

un enjeu pour la qualité
de votre réseau télécom



L'élagage assure la qualité du réseau
tout en garantissant la sécurité des
personnes et des biens à proximité
des lignes.

Quels sont les enjeux de l'élagage ?

UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS !

Les chutes d'arbres ou de branches ainsi que l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de coupures de service télécom. Ces risques augmentent significativement lors de phénomènes climatiques violents : tempête, chute de neige importante,...

Toute coupure de réseau peut s'avérer grave, autant pour des particuliers que pour des entreprises.

- Certaines personnes dépendantes ou ayant besoin d'assistance peuvent se retrouver isolées sans moyen de communiquer.
- Les alarmes de sécurité deviennent inactives avec les conséquences dramatiques qui en découlent.
- Des antennes de téléphonie mobile sont coupées du réseau les rendant inopérantes.

Les réseaux télécoms s'avèrent aujourd'hui être incontournables tant pour la sécurité de tous que sur le plan privé et professionnel.



Qui est responsable de l'élagage ?

L'ÉLAGAGE, À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le **propriétaire a la responsabilité de la végétation plantée sur sa propriété** (en domaine privé). Il doit, à ses frais, réaliser les travaux d'élagage nécessaires afin de conserver les plantations à la bonne distance des câbles selon la norme en vigueur.

En cas de défaillance du propriétaire, si l'opérateur est amené à procéder lui-même aux travaux, ces derniers seront aux frais du propriétaire.

RISQUES POUR LE PROPRIÉTAIRE EN CAS DE DOMMAGE CAUSÉ AU RÉSEAU

Le propriétaire engage sa responsabilité civile et se verra, à ce titre, refacturé du montant des réparations.

Le propriétaire est passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des Postes et télécommunications électroniques.



À SAVOIR

En avance de phase, il est impératif de remplir une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Cet outil vous permettra d'obtenir un retour exhaustif, de l'ensemble des gestionnaires de réseaux, concernant les normes et réglementations en vigueur sur le réseau qui vous concerne.

Afin de limiter les risques d'accident, il est préférable de faire appel à un spécialiste pour la réalisation des travaux d'élagage.

Si vous craignez un risque de détérioration du câble ou du poteau qui sont situés à proximité directe de la zone de travaux d'élagage (le câble est trop proche des branches par exemple), il est possible de solliciter votre interlocuteur local afin de demander une prestation de dépose/repose du câble.

*DT : Déclaration de projet de travaux - DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux

LA DEMANDE DE DEVIS EST À ADRESSER À :

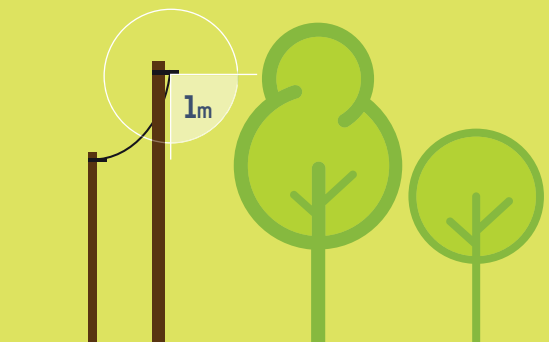
contact@aisne-thd.fr



Quelle est la distance d'élagage ?

Les poteaux et câbles télécom doivent être complètement dégagés de toute végétation **d'au moins un mètre**.

En cas d'infrastructure mutualisée avec le réseau électrique par exemple, la distance d'élagage va dépendre du type de ligne électrique. Dans ce cas, rapprochez-vous d'Enedis afin de connaître les règles d'élagage à appliquer.



Comment identifier votre réseau télécom ?



Les étiquettes qui concernent votre réseau télécom

Comme mentionné précédemment, les règles de distance d'élagage diffèrent lorsque l'infrastructure est utilisée pour supporter une ligne électrique. Avant de procéder à des travaux d'élagage, il est important de s'assurer auprès du gestionnaire de la ligne des règles à respecter (la DT-DICT est la solution la plus fiable).

Une autre astuce peut vous donner des indications. En fonction des types de poteaux et de la présence ou non d'une étiquette, vous pourrez déterminer le gestionnaire à contacter.

BONNES PRATIQUES

Afin de limiter vos travaux d'élagage, voici quelques bonnes pratiques à respecter :

- **Ne plantez pas sous les lignes** ou plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité
- Soyez prévoyant, **entretenez régulièrement la végétation** avant qu'elle ne soit trop près des lignes.
- Vérifiez que **votre assurance "responsabilité civile"** prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par vos arbres si vous êtes propriétaire.

SIGNALEMENT DE DOMMAGES

Le bon fonctionnement du réseau est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements vandalisés... Si vous constatez un dommage sur le réseau, signalez-le aux équipes locales :

<https://dommages-reseaux.axione.fr/dommages/AIS>